

si on leur refuse le moyen d'y arriver. Je propose donc que si le cultivateur est sérieux, on devrait lui permettre de bénéficier de la loi, afin qu'il puisse vivre du revenu de sa ferme et être cultivateur chez lui, et non pas un «cultive ailleurs», car dans mon comté, 50 p. 100 des cultivateurs travaillent aux États-Unis ou ailleurs, parce qu'ils ne sont pas capables de vivre du revenu de leur ferme.

Comme c'est le cas pour 75 p. 100 des cultivateurs de ma circonscription, il y a un délabrement épouvantable du côté de l'agriculture. Tout près de 50 p. 100 des cultivateurs de chez nous ont abandonné leur ferme depuis une dizaine d'années, et nous sommes en face d'une situation bien alarmante.

Pourtant, on doit savoir que le cultivateur est la pierre angulaire sur laquelle repose la structure de notre édifice social, et que si les bases de l'édifice s'écroulent, toute la société sera bouleversée.

Monsieur le président, après une enquête faite dans ma circonscription auprès d'un groupe de petits cultivateurs, pour savoir combien les cultivateurs pouvaient gagner de l'heure en moyenne, incluant tout le travail des membres de leur famille, nous en sommes venus à la conclusion qu'un cultivateur propriétaire toucherait la modique somme de 4c. l'heure.

C'est une vraie honte, monsieur le président. Voilà la raison pour laquelle les cultivateurs ne sont plus capables de garder leurs grands garçons sur la ferme, car on sait que tous les fils de cultivateurs abandonnent la ferme paternelle qui les a vus naître.

Les cultivateurs travaillent 15 heures par jour afin de pouvoir survivre et ne pas s'endetter davantage, ceci parce que leurs revenus sont insuffisants. Il est inconcevable qu'en plein 20^e siècle, un siècle de progrès, on n'ait pas plus de respect pour ceux à qui on doit la vie. Une grande partie de nos cultivateurs restent dans des logements qui ne sont pas plus confortables que ceux de leurs animaux. Voilà la raison de la destruction massive des fermiers de ma circonscription.

En conséquence, je propose que l'on prévoie à l'amendement des prêts à tous les cultivateurs (du plus petit au plus gros), de façon qu'ils puissent avoir les facilités financières dont ils ont besoin pour faire vivre leur famille confortablement, et, de ce fait, avoir le droit de se procurer la mécanisation nécessaire pour la bonne conduite de leur ferme, ceci à des prix raisonnables. Ils devraient de plus avoir l'avantage de jouir du plus bas taux d'intérêt, soit un taux ne dépassant pas le coût de l'administration.

Le gouvernement ne devrait pas être obligé de taxer les autres classes de la société pour payer de l'intérêt aux financiers. La Banque

du Canada est à notre disposition, comme le mentionnait l'honorable député de Laurier (M. Chevrier).

L'honorable député nous a dit que la Banque du Canada fabriquait et «contrôlait» tout l'argent du pays. Si tel est le cas, servons-nous-en pour le développement de nos ressources naturelles et pour le bien commun, en commençant par aider l'agriculture. De cette façon, les cultivateurs seront en mesure de devenir propriétaires de leur domaine sans être obligés de payer leur propriété trois fois, à un taux d'intérêt excessif. L'abaissement du taux d'intérêt contribuerait à l'abaissement du coût de production, pour le bien des consommateurs, et aiderait les producteurs canadiens en général.

De tout ceci, il découlerait un abaissement du coût de la production agricole, ce qui permettrait aux cultivateurs de concurrencer les marchés étrangers.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que je propose. Honorables membres de la Chambre, vous voulez des jours meilleurs et un standard de vie plus agréable pour nos cultivateurs; si vous êtes sincères, il est temps de le prouver.

Nous devons nous rendre compte que si les cultivateurs ont tous besoin d'emprunter de l'argent, c'est qu'ils vendent en bas du prix coûtant, ou qu'ils ne peuvent écouler leur marchandise.

Ce n'est pas en leur prêtant de l'argent à des taux d'intérêt arbitraires, en endettant les générations qui ne sont pas encore nées, que nous allons les sortir du marasme. Posons des gestes pratiques et concrets, en leur prêtant de l'argent au coût d'administration. Par conséquent, j'abonde dans le sens de l'honorable député qui a suggéré que soit supprimée la charge de \$50 dont sont actuellement grevés les cultivateurs qui font un emprunt.

Monsieur le président, avec l'expérience que je possède en agriculture, je sais très bien que si nous avons eu une économie équilibrée tenant compte du grand facteur premier, le pouvoir d'achat chez les consommateurs, les cultivateurs ne seraient pas obligés de donner le fruit du savoir et du travail ardu des générations précédentes pour pouvoir rester encore un bout de temps sur leur ferme. Ils seraient présentement des propriétaires, des héritiers du travail ardu, des découvertes et des biens de leurs ancêtres.

Mais avec notre malhonnête système de dettes, de taxes, de taux d'intérêt excessif, antisocial, antifamilial, nos gouvernements, valets des financiers, permettaient à quelques individus de s'emparer du fruit des générations, au fur et à mesure que se réalisait le progrès.